

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Stabiloplast Accélérateur 448 0002

**Autres désignations commerciales**

contenu dans: 448 0004 Stabiloplast Set

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Activateur de polymérisation

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Renfert GmbH  
Rue: Untere Giesswiesen 2  
Lieu: D-78247 Hilzingen  
Téléphone: +49 7731 8208-0  
e-mail: info@renfert.com  
Interlocuteur: Frau Andris  
e-mail: silke.andris@renfert.com  
Internet: www.renfert.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** numéro Orfila (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone

**Mention  
d'avertissement:**

Danger

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml****Mention  
d'avertissement:**

Danger

**Pictogrammes:**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 2 de 8

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Activateur de polymérisation

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-64-1	acétone			> 80 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
99-97-8	N,N-diméthyl-p-toluidine			< 1 %
	202-805-4	612-056-00-9	01-2119956633-31	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H330 H311 H301 H373 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
99-97-8	202-805-4	N,N-diméthyl-p-toluidine	< 1 %
	par inhalation: CL50 = 1,4 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 139 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**Après inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 3 de 8

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Eloigner toute source d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter de respirer les vapeurs.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet. [www.renfert.com](http://www.renfert.com)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Stabiloplast Accélérateur 448 0002

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 4 de 8



#### Contrôles techniques appropriés

Maniement sûr: voir rubrique 7

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

 Temps de pénétration  $\geq$  240 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

##### Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

#### Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	54 °C	
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité:	2,5 * vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	13,0 * vol. %	
Point d'éclair:	- 18 °C	DIN 51755 (cc)
Température d'auto-inflammation:	535 * °C	Literaturwert
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: - 0,24 *	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	246 * hPa	
Densité (à 20 °C):	0,78 - 0,82 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non explosif.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

&gt; 80 %

#### Information supplémentaire

\* Les données se rapportent au composant principal.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 5 de 8

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Peut former des peroxydes explosifs.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Vive réaction avec: Comburant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 14040,4 mg/kg; ATE (cutanée) 30303,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 141,41 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 5,051 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
99-97-8	N,N-diméthyl-p-toluidine				
	orale	DL50 139 mg/kg	Souris	IUCLID	
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 1,4 mg/l	Rat	IUCLID	
	inhalation poussières/brou	ATE 0,05 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Information supplémentaire**

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 6 de 8

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
99-97-8	N,N-diméthyl-p-toluidine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	46 mg/l	96 h	Tête de boule	IUCLID

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone	-0,24
99-97-8	N,N-diméthyl-p-toluidine	2,81

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1090

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ACETON

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 7 de 8

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1090
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ACETONE (ACETONE SOLUTIONS)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Marine pollutant: no

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1090
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Acetone
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indications diverses: voir section 6, 7, 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75  
2010/75/UE (COV): 100 % (780 g/l)**Information supplémentaire**

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable  
RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les polluants organiques persistants: non applicable  
Règlement (UE) No 649/2012 du Parlement européen et du conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Stabiloplast Accélérateur 448 0002**

Date de révision: 08.03.2023

Code du produit: 4480002

Page 8 de 8

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Abs. 2, 9, 11, 15 \* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

LD50: dose létale médiane (DL50)

LC50: concentration létale médiane (CL50)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

VOC: volatile organic compound(s)

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*